



L'ACTION EXTÉRIEURE DE LA FRANCE POUR LA JEUNESSE

DOCUMENT D'ORIENTATION



Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats

2015

Ce document est disponible en ligne sur le site
France Diplomatie :
[www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-
publications/publications/enjeux-planetaires-
cooperation/documents-de-strategie-sectorielle/](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-publications/publications/enjeux-planetaires-cooperation/documents-de-strategie-sectorielle/)

Tous droits d'adaptation, de traduction et de reproduction
par tous procédés, y compris la photocopie et le microfilm,
réservés pour tous pays.

Remerciements

Les auteurs tiennent ici à remercier l'ensemble
des interlocuteurs pour leur disponibilité et la qualité
de leurs contributions.



L'ACTION EXTÉRIEURE DE LA FRANCE POUR LA JEUNESSE

Préface



Les jeunes sont les citoyens, les parents, les acteurs économiques et les dirigeants de demain. Leurs aspirations, leur poids démographique et leur potentiel en font un enjeu majeur de développement et de solidarité internationale, notamment dans l'espace francophone où les crises climatiques et sanitaires, comme Ebola, pèsent sur leur avenir.

Répondre aux attentes des jeunes, c'est leur donner le choix, le droit et l'accès aux services essentiels, en premier lieu l'éducation et la santé.

Le potentiel du dividende démographique est une promesse pour l'avenir, mais également un défi. Relever ce défi, c'est s'engager dans des politiques et des programmes ambitieux de santé, d'éducation, de citoyenneté et d'amélioration de l'environnement économique pour générer des opportunités nouvelles.

Pour prendre toute leur place dans la construction des sociétés et le développement de leur pays, les jeunes doivent disposer d'outils favorisant leur insertion sociale et l'exercice de leur citoyenneté. Il s'agit de leur donner les moyens de devenir des acteurs engagés, notamment au regard des enjeux climatiques. Dans cette perspective, le volontariat et la mobilité constituent des étapes importantes d'un parcours citoyen.

Faire des jeunes un moteur de développement est un impératif. Des programmes doivent être mis en place pour développer et renforcer leurs opportunités, et leur permettre de devenir les acteurs du changement.

Répondre aux aspirations de la jeunesse, c'est investir dans un avenir durable et juste.

La France est pleinement consciente de ces enjeux et mobilisée. Avec l'ensemble de ses partenaires, elle promeut des solutions de développement pérennes pour contribuer au bien-être des générations actuelles et futures.

Annick Girardin

Secrétaire d'État chargée du Développement et de la Francophonie

3,4 MILLIARDS
DE PERSONNES

dans le monde ont moins
de 25 ans

330 MILLIONS
DE JEUNES

arriveront sur le marché
de l'emploi en Afrique
subsaharienne d'ici 2030



Table des matières

| | |
|--|----|
| 1. Répondre au défi démographique et améliorer l'accès aux services de planification familiale | 6 |
| 2. Mobiliser l'ensemble des acteurs | 7 |
| 3. Développer les compétences et les talents pour la vie citoyenne et l'emploi décent | 7 |
| 4. Améliorer la santé des jeunes | 9 |
| 5. Développer les opportunités pour la jeunesse en milieu rural | 10 |
| 6. Donner aux jeunes les moyens de devenir les acteurs du changement | 10 |
| La France s'engage à | 13 |
| Partenaires | 14 |
| Liste des sigles et abréviations | 15 |

LA FRANCE, UN ACTEUR MOBILISÉ POUR LA JEUNESSE

Le monde connaît la plus importante génération de jeunes de son histoire. Parmi les 1,8 milliard d'adolescents et de jeunes, plus de 90% vivent dans les pays en développement, majoritairement dans ceux où les services d'éducation et de santé sont de faible qualité et où les opportunités d'emplois décents sont peu nombreuses. En Afrique du Nord, au Moyen-Orient, en Afrique de l'Ouest et du Centre, la pression démographique sur les secteurs sociaux de base, l'environnement et le foncier devient un facteur d'instabilité impactant notamment la gouvernance des États. Au Sud comme au Nord, la jeunesse du monde est confrontée aux enjeux de l'entrée dans la vie adulte, de l'intégration sociale et économique, de la mobilité, de l'engagement citoyen. La France se propose, à la mesure qui est la sienne, d'apporter des réponses à ces enjeux et d'aider les pays les plus concernés à le faire.

Favoriser l'accès à l'éducation, à la santé et à l'emploi décent des jeunes générations dans les pays en développement ainsi que la réalisation de leurs droits fondamentaux, tout en aidant ces pays à répondre au défi démographique est une priorité de la France en matière de solidarité internationale. C'est également un enjeu stratégique pour la politique internationale française.

L'action extérieure de la France en faveur de la jeunesse est une réponse multisectorielle, fondée sur les droits et les besoins spécifiques des jeunes et sur une vision ambitieuse de leur place dans les sociétés, en tant qu'acteurs de développement et sources d'innovation. Elle s'oriente vers une prise en compte renforcée des aspirations des jeunes en matière d'éducation, de formation et d'insertion, de santé, de qualité de vie et de citoyenneté. Les efforts sont concentrés en Afrique de l'Ouest et du Centre, en particulier au Sahel où les besoins sont les plus urgents, ainsi qu'en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.

1. Répondre au défi démographique et améliorer l'accès aux services de planification familiale

La réponse au défi démographique constitue le premier enjeu pour permettre aux pays en développement qui n'ont pas encore accompli leur transition démographique de suivre une

1 EURO INVESTI DANS LA PLANIFICATION FAMILIALE

permet d'économiser 4 euros en retour sur les dépenses de santé, d'éducation, etc.

(Source : Health Policy project/USAID)

PARTENAIRES POUR L'ACCÈS UNIVERSEL À LA CONTRACEPTION

Dans le cadre du Partenariat de Ouagadougou, la France soutient la planification familiale et la santé de la reproduction dans 9 pays francophones d'Afrique de l'Ouest à hauteur de 100 millions d'euros supplémentaires sur la période 2011-2015. Ce partenariat permettra à un million de femmes supplémentaires de bénéficier d'une méthode contraceptive moderne d'ici fin 2015.

trajectoire de développement soutenable et durable, les mettant en mesure de satisfaire les besoins et les aspirations de leur population et de tirer les bénéfices du « dividende démographique ». Cet enjeu concerne au premier chef les jeunes, en tant qu'acteurs de la transition démographique et en tant que bénéficiaires de celle-ci. Ne produisant ses effets qu'à long terme, cette politique nécessite un engagement résolu et constant des autorités nationales comme des bailleurs internationaux. Respectueuse des droits sexuels et reproductifs des individus, elle doit être fondée sur l'information et le libre choix des couples et notamment des femmes. Pour être un choix véritable, cela suppose un plein accès aux méthodes de contraception.

La France maintiendra et renforcera son engagement, aux côtés de ses partenaires, en faveur de la réponse à ce défi démographique. Elle agira pour le droit au choix et à l'accès à la contraception et à la planification familiale, notamment dans le cadre du Partenariat de Ouagadougou.

2. Mobiliser l'ensemble des acteurs

La France s'engage à renforcer le dialogue politique sur les défis économiques, sociaux et démographiques des jeunes dans les instances multilatérales et dans le dialogue bilatéral avec ses partenaires.

Elle soutiendra et accompagnera ses partenaires pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques et de stratégies nationales prenant en compte la jeunesse.

Elle encouragera les collectivités territoriales françaises, acteurs de terrain essentiels, à accroître leurs actions en faveur de la jeunesse. Les collectivités territoriales disposent d'une expertise et d'une expérience de projets concrets, particulièrement en Afrique. Leurs compétences dans les secteurs de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'emploi, du sport et de la culture (tant auprès des jeunes en France que des jeunes étrangers dans le cadre des coopérations décentralisées) seront pleinement mobilisées pour l'accompagnement d'une politique publique de soutien à la jeunesse.

La France soutiendra les actions des ONG, y compris à travers l'échange de bonnes pratiques via le développement de plateformes numériques. Elle appuiera le développement et la valorisation des activités des organismes de recherche français et francophones dans le domaine de la jeunesse, en particulier pour la promotion des enjeux transversaux comme l'égalité femmes-hommes, le numérique et le climat.

Elle mobilisera ses partenaires impliqués dans les politiques de développement, notamment européens, afin de développer les interventions en faveur de la jeunesse et de renforcer les synergies, sur 4 chantiers prioritaires :

- le développement des compétences et des talents pour la vie citoyenne et l'emploi décent ;
- l'accès à la santé ;
- le développement rural porteur d'opportunités pour la jeunesse ;
- le soutien au volontariat et à la mobilité des jeunes.

3. Développer les compétences et les talents pour la vie citoyenne et l'emploi décent

127 millions d'enfants et d'adolescents sont exclus de l'éducation et 250 millions ne savent ni lire ni écrire. L'accompagnement des parcours de formation des jeunes constitue un vecteur clé de croissance économique forte, durable et inclusive, et un élément central de la cohésion et de la paix sociale.

La France, via l'Agence française de développement (AFD), consacrera plus de huit cent millions d'euros sur la période 2013-2015 à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'emploi, tous outils de financement confondus. La moitié portera sur le soutien à l'éducation de base.

LES ENGAGEMENTS DE L'AFD

Pour l'éducation, la formation et l'insertion, les engagements de l'AFD s'élèveront à plus de huit cent millions d'euros sur la période 2013-2015 dans une trentaine de pays. Plus de la moitié de ces financements concernera l'éducation de base, le post-primaire et l'amélioration de la qualité de l'éducation.

LA FRANCE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Active depuis les années 1990 dans le champ de la formation, la France a réorienté son appui autour du partenariat avec le secteur privé. Elle approfondit aujourd'hui cette stratégie en appuyant le développement des formations de techniciens supérieurs et d'ingénieurs en lien avec l'évolution des besoins économiques des pays, et la cogestion des centres de formation et du financement de la formation professionnelle avec le secteur privé.

La France accompagnera le développement du capital humain à travers un soutien aux jeunes scolarisés à l'école primaire et dans le secondaire, à l'éducation non formelle (à travers notamment l'appui apporté aux organisations de la société civile), aux jeunes dans les centres de formation ou dans les établissements d'enseignement supérieur, et aux jeunes en recherche d'emploi. L'expertise française, notamment à travers Expertise France et le Centre international d'études pédagogiques (CIEP), sera mobilisée dans cette perspective. La France lancera une Plateforme régionale d'expertise en formation professionnelle pour l'Afrique de l'Ouest. Elle prendra en compte toutes les potentialités offertes par le numérique à travers la mise en place d'une Facilité d'innovation sur les technologies de l'information et de la communication pour l'éducation.

Une attention particulière sera portée à l'éducation des jeunes filles, y compris en luttant contre les violences à caractère sexuel en milieu scolaire.

La France renforcera son appui aux politiques et programmes visant à améliorer l'accès et la qualité de l'éducation de base jusqu'à la fin du collège, notamment en milieu rural. Dans le monde, un enfant de moins de 5 ans sur trois ne dispose pas de document d'identité officiel, ce qui freine considérablement son accès aux services d'éducation et de formation. L'accès des enfants et des jeunes à l'état civil sera donc promu, notamment à travers les innovations portées par des ONG (comme l'utilisation de la téléphonie mobile pour la déclaration des naissances).

La France encouragera la rénovation et le développement des politiques de formation professionnelle notamment via les partenariats public-privé pour une offre de formation de qualité orientée par la demande économique et pilotée avec les professionnels, garantissant la bonne insertion des jeunes, y compris en milieu rural et informel, où se situe encore le principal vivier de jeunes en recherche d'emplois moins précaires. Elle appuiera la gouvernance et le financement des dispositifs nationaux de formation, ainsi que la promotion de l'alternance comme outil de formation et d'insertion. Elle mobilisera entre autres les collectivités territoriales qui soutiennent un grand nombre d'associations et d'organismes mutualisant leurs efforts, en particulier dans les domaines de l'agriculture et du tourisme.

La France accompagnera également la consolidation de l'enseignement supérieur et de la recherche, en appuyant une offre d'excellence, inclusive, en partenariat avec les établissements français, dont l'Institut de recherche pour le développement (IRD), et en développant l'offre de formation universitaire en ligne proposée par la plateforme France Université Numérique. La démarche de co-construction de cette offre permettra de mieux définir les besoins de formation supérieure et de recherche pour le développement des pays partenaires, tout en contribuant à renforcer les capacités d'identification de ces besoins dans une approche de « développement par la recherche ».

RENFORCER LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SÉNÉGAL

Le secteur de la formation professionnelle connaît des difficultés freinant l'accès à l'emploi des jeunes et la compétitivité des entreprises. L'AFD accompagne le Sénégal depuis 2005 pour améliorer l'adéquation entre formation et emploi. Le Programme de formation professionnelle pour l'emploi et la compétitivité cofinancé par l'AFD pour 12 millions d'euros appuie les centres de formation en partenariat avec le secteur privé et encourage la cogestion de formations courtes adaptées aux besoins des jeunes et des entreprises. Il concerne 15 000 jeunes, dont 40 % de filles.

Le soutien apporté par la France au développement des industries culturelles et créatives ainsi qu'aux métiers du patrimoine par la mise à disposition de son expertise, de partenariats avec les professionnels et de programmes de formation pour les jeunes constitueront des axes forts de soutien à la jeunesse. La promotion du français comme atout pour l'employabilité, tant dans les pays francophones que dans les pays non francophones, sera développée.

Enfin, elle soutiendra la transition réussie des jeunes vers l'emploi avec l'appui aux dispositifs d'insertion et aux politiques de l'emploi, notamment via l'entrepreneuriat des jeunes. Elle encouragera le développement de réseaux professionnels pour les jeunes diplômés étrangers ayant effectué leurs études en France, à travers le portail France Alumni. La France soutiendra en outre l'innovation au service de la création d'emplois, par l'accompagnement à la création de PME innovantes à fort impact social et environnemental, via notamment les programmes de l'IRD (Programme d'aide à la création d'entreprises innovantes en Méditerranée) ou de Campus France (Entrepreneurs en Afrique). Elle apportera son appui à la Coalition mondiale pour l'emploi des jeunes, notamment pour le développement de standards de qualité communs et accordera une attention particulière aux dynamiques de mixité sociale et au potentiel de développement et d'interculturalité constitué par les communautés de migrants.

4. Améliorer la santé des jeunes

Les jeunes, particulièrement vulnérables en matière de santé, constituent un public-clé. Dans les pays en développement, les complications liées aux grossesses précoces chez les adolescentes et le VIH-sida sont les deux premières causes de mortalité des jeunes, tandis que les maladies non transmissibles constituent un facteur de plus en plus important de décès prématuré y compris chez les jeunes.

La France est un acteur majeur de la lutte contre le VIH-sida, notamment via sa contribution au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, à UNITAID et l'appui apporté à l'ONUSIDA. Elle est un des principaux contributeurs en matière de santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile, notamment à travers son soutien aux agences des Nations unies : OMS, FNUAP, UNICEF, ONU-Femmes.

PLUS DE
300 MILLIONS
D'EUROS

C'est le montant de l'aide au développement de la France en 2012 en matière de santé sexuelle et reproductive.

SOUTENIR L'INNOVATION POUR LA SANTÉ DES ADOLESCENTS ET DES JEUNES FILLES

Un appel à projets de l'Initiative 5 %, géré par Expertise France, visera en 2015 à soutenir des approches innovantes de prévention, de dépistage et de prise en charge des adolescents et des adolescentes dans les pays francophones éligibles, à lutter contre la stigmatisation dont ils sont victimes et à renforcer leur implication. Ces projets liés à l'action du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme bénéficieront d'un montant maximum de 5 millions d'euros.

Outre l'accès à la contraception et à la planification familiale, la France développera les actions en matière de santé sexuelle et reproductive, notamment en encourageant l'utilisation des nouvelles technologies et des nouveaux médias pour mieux impliquer les jeunes.

Elle s'engagera fortement pour l'abandon des mariages précoces et forcés, des mutilations sexuelles féminines et pour l'élimination des violences à l'encontre des femmes, notamment des violences de genre en milieu scolaire.

La France contribuera à la diffusion du vaccin anti-VPH (virus du papillome humain), actuellement la meilleure stratégie de prévention du cancer du col de l'utérus (deuxième cancer féminin dans le monde), via son soutien à l'Alliance du vaccin (GAVI).

À travers l'ensemble de ses contributions et partenariats, la France s'engagera à assurer une meilleure prise en compte des besoins des jeunes dans les politiques et les systèmes de santé, en portant une attention particulière à la vulnérabilité des jeunes filles.

Elle visera à renforcer l'accès des jeunes à l'éducation à la santé (incluant la prévention des maladies non transmissibles comme l'obésité ou le diabète), aux services de santé, aux soins et aux traitements.

5. Développer les opportunités pour la jeunesse en milieu rural

L'Afrique subsaharienne est la seule région du monde qui demeurera majoritairement rurale jusqu'au milieu des années 2030 et cette population rurale continuera de croître au-delà de 2050. 65 % des jeunes entrants sur le marché de l'emploi seront issus du milieu rural. Or, le contexte actuel dans les zones rurales est peu incitatif pour les jeunes. Les conditions de travail et de vie sont peu favorables, et l'accès à l'emploi, aux ressources productives et aux services de base y est plus difficile qu'ailleurs. La jeunesse rurale ne pourra rester vivre dans ces territoires qu'à condition qu'une plus grande attention soit

AMÉLIORER L'INSERTION DES JEUNES DANS LE SECTEUR AGRICOLE AU CAMEROUN

D'un montant de 35 millions d'euros, le programme d'appui à la rénovation et au développement de la formation professionnelle agricole améliore la qualification professionnelle et favorise l'insertion des jeunes dans le secteur agricole à travers la rénovation des cursus, l'alternance via l'accueil des jeunes en formation sur des exploitations agricoles, et l'appui à l'insertion des jeunes dans leurs territoires.

D'ici 2017, 100 centres de formation agricole et rurale verront leurs cursus rénovés et leurs moyens renforcés pour l'insertion de 4 000 jeunes par an.

120 MILLIONS D'EUROS

C'est le montant des appuis de l'AFD aux composantes « pro-jeunes » des projets de développement durable des territoires ruraux, des filières agricoles et à la sécurité alimentaire en 2014.

portée à l'amélioration des conditions de vie en zone rurale. La priorité accordée par la France aux agricultures familiales dans sa politique de développement et de solidarité internationale fera des jeunes ruraux des bénéficiaires directs et indirects de son action en faveur du développement rural.

L'amélioration des conditions de vie devra être poursuivie, en maintenant les efforts pour le désenclavement (pistes rurales, réseaux de téléphonie mobile), l'amélioration des services de base (santé, éducation, eau, électricité) et de leur qualité de vie, en leur donnant accès aux loisirs et à Internet.

Le développement de l'attractivité économique des zones rurales est une condition essentielle pour répondre aux aspirations des jeunes. La France appuiera le développement des infrastructures productives via notamment l'accès au crédit pour financer les projets économiques des jeunes ruraux, le développement de l'irrigation et d'unités de transformation, de stockage et de transport des produits agricoles. La France accompagnera également la réflexion, en lien avec les instituts de recherche et de formation, sur le développement des nouveaux métiers en zone rurale (artisanat, écotourisme, métiers de l'amont et de l'aval des filières agricoles), en particulier pour les jeunes femmes.

La promotion active de l'insertion des jeunes dans les filières agricoles sera également favorisée, par la rénovation des dispositifs de formation agricole et rurale et un meilleur accompagnement des jeunes pour la mise en œuvre de leurs projets pour qu'ils soient innovants, rentables et pérennes. Cela nécessitera une plus grande proactivité pour l'accès de ces jeunes au foncier et aux financements nécessaires à leur installation en tant qu'exploitant ou entrepreneur agricole, mais aussi la fourniture d'un conseil technico-économique rapproché et professionnel

pour une insertion réussie. La France soutiendra en particulier les innovations permettant un développement économique durable via la diffusion de pratiques agroenvironnementales.

Les collectivités territoriales ont un rôle éminent à jouer dans l'accompagnement de la jeunesse rurale. La France continuera d'appuyer les processus de décentralisation et de renforcer les capacités des collectivités territoriales pour la mise en œuvre des plans de développement locaux (y compris à travers la coopération décentralisée). Les organisations professionnelles, notamment les organisations paysannes, sont également un acteur important du développement économique des territoires ruraux. La France poursuivra son soutien au renforcement de ces organisations. Pour un développement équilibré, l'implication des jeunes ruraux dans les prises de décision de la communauté et leur participation aux instances de gestion communautaire et professionnelle seront également encouragées.

La France, enfin, appuiera les échanges de jeunes et d'expériences entre le monde rural français et le monde rural de ses partenaires du Sud, à travers notamment des structures comme celles des maisons familiales rurales, échanges qui ont donné – quand ils ont été pratiqués – des résultats remarquables.

6. Donner aux jeunes les moyens de devenir les acteurs du changement

Pour les jeunes, filles ou garçons, l'engagement est souvent l'un des premiers actes d'épanouissement et d'émancipation et une première étape dans leur parcours citoyen. Il doit pouvoir être pensé dans la durée, en favorisant les liens intergénérationnels et la prise en compte des questions de genre. Pour leur souplesse et les idéaux dont elles sont porteuses, ce sont souvent les associations, lieu de citoyenneté et de proximité, qui en constituent le meilleur terrain.

La France favorisera l'engagement citoyen de la jeunesse, le renforcement des capacités des associations des pays en développement - en particulier des mouvements de jeunesse - ainsi que l'échange et le partage d'expérience entre les acteurs de la société civile français et étrangers. Dans le domaine des médias et des réseaux sociaux, cet engagement se concrétisera, par

15 000

C'est le nombre de bourses d'études et de stages octroyées chaque année par la France aux jeunes.

L'ACCUEIL EN FRANCE DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

En 2013-2014, les universités françaises ont accueilli plus de 100 000 étudiants des pays du Sud, soit près de la moitié des étudiants internationaux, principalement en provenance des pays d'Afrique subsaharienne et du Maghreb.

exemple, par la formation de jeunes journalistes par CFI, l'agence française pour la coopération dans le domaine des médias, ou la plateforme « Mondoblog » portée par RFI, ainsi que par des initiatives, lancées par France Médias Monde ou TV5MONDE, en vue d'éduquer aux médias, de favoriser le dialogue interculturel ou de promouvoir la langue française. La France favorisera la rencontre, les échanges et l'élaboration de projets communs entre jeunes de France et de l'étranger, à travers le soutien à l'organisation de forums jeunesse comme ceux de Monastir et d'Alger, ou encore l'appui aux chantiers de jeunes. Cette priorité prend un relief particulier dans les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, où la jeunesse reste en quête d'intégration sociale, économique et politique.

Le ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) et l'AFD prennent en compte cette priorité et proposent d'y répondre par des interventions ciblées sur l'éducation et la formation, la création d'emplois, le soutien à l'innovation et aux initiatives d'entreprises créatrices d'emplois, le renforcement de la société civile. Les actions sur le terrain visant à promouvoir l'accès des jeunes à la culture et au sport seront poursuivies.

La mobilité internationale, facteur d'insertion professionnelle reconnu, en particulier dans le cadre des études, contribue à l'acquisition d'une plus grande autonomie et à l'ouverture au monde.

La France se concentrera sur le soutien à la mobilité étudiante à travers des programmes de bourses (57 % d'entre elles concernent des étudiants du Sud) et la mise en place d'un « passeport Talent » pour faciliter la mobilité des plus méritants. Elle continuera également de soutenir les meilleurs bacheliers étrangers des lycées français dans le monde (réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger) par quelque 200 bourses d'excellence dans les universités françaises. Les opérateurs et les partenaires français développeront quant à eux différents projets d'accueil dans le champ de l'engagement et de la citoyenneté, de l'entrepreneuriat et de la création culturelle, tels l'Institut français avec les programmes CultureLab et Labcitoyen pour de jeunes professionnels de la culture et de jeunes leaders d'opinion, le réseau des Alliances françaises pour la formation au français ou les Offices franco-allemand et franco-québécois pour la jeunesse.

La France mobilisera également les acteurs locaux, notamment à travers la Commission nationale pour la coopération décentralisée. La remise des conclusions du groupe de travail sur la mobilité des jeunes permettra dès 2015 de mobiliser davantage les acteurs locaux sur l'ensemble de ces enjeux. Les échanges entre communes seront également promus, notamment à travers l'appui aux ONG.

Autre forme de mobilité internationale, le volontariat est un engagement citoyen au service de la solidarité internationale qui contribue à la mixité sociale et au renforcement de la cohésion.

NOURRIR LES PROJETS, PARTAGER LES EXPÉRIENCES

Le programme SafirLab de l'Institut français et CFI s'adresse chaque année à des jeunes des pays du « Printemps arabe » et porteurs d'initiatives dans le domaine des médias ou de la société civile. Il leur permet de nourrir leurs projets et de partager leurs expériences grâce à un séminaire de formation, qui leur offre notamment de rencontrer des organisations françaises susceptibles d'accompagner leurs projets.

Il constitue ainsi une étape dans un parcours de citoyenneté, au service du développement durable et de la promotion de la paix, et s'adresse aussi bien aux jeunes du Nord que du Sud. Chaque année, ce sont près de 3 000 volontaires qui s'engagent dans des projets au service du développement.

La France travaillera à faire évoluer le volontariat international autour de plusieurs axes :

- la simplification du dispositif, afin de permettre au plus grand nombre de s'engager dans le volontariat de solidarité internationale avec une diversité accrue dans l'origine sociale des volontaires ;
- une meilleure reconnaissance de l'engagement pour qu'il soit valorisé dans le parcours professionnel des jeunes volontaires ;
- le renforcement des échanges entre volontaires du Nord et du Sud, et l'appui à l'émergence du volontariat au Sud.

À travers la plateforme France Volontaires notamment, elle travaillera ainsi à la mise en place d'un portail unique du volontariat international, pour améliorer l'accès à l'information. Elle animera une démarche de généralisation de la réciprocité du volontariat avec les pays partenaires. Elle développera des expérimentations pour élargir le public du volontariat international et inclure davantage de jeunes ayant moins d'opportunités.

LA FRANCE S'ENGAGE À

1 MOBILISER L'ENSEMBLE DE SES PARTENAIRES,
au niveau national et international, pour une meilleure prise en compte des jeunes dans les politiques de développement, y compris dans le cadre de l'agenda post-2015 pour le développement.

3 SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET DES TALENTS DES JEUNES,
à travers le renforcement de ses engagements en faveur de l'éducation de base et l'appui à la mise en œuvre de politiques de formation professionnelle et supérieure pour améliorer l'employabilité et l'insertion des jeunes.

5 RENFORCER SON ACTION EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES JEUNES
dans les filières agricoles et les territoires ruraux à travers l'apprentissage, l'accompagnement à l'installation et au conseil agricole, l'accès au foncier et au financement des exploitations agricoles familiales, l'appui à la prise de responsabilité des jeunes au sein des organisations professionnelles et des collectivités locales, et l'amélioration des conditions de vie en milieu rural.

2 RENFORCER LE DIALOGUE POLITIQUE SUR LE DÉFI DÉMOGRAPHIQUE ET L'ACTION EN FAVEUR DES DROITS DES FEMMES
à l'espacement des naissances et la reconnaissance des droits sexuels et reproductifs dans les instances multilatérales ainsi que dans le dialogue bilatéral avec ses partenaires.

4 CONTRIBUER À UNE MEILLEURE SANTÉ DES JEUNES
en soutenant l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive et à la prévention, au dépistage et au traitement du VIH-sida pour les jeunes, et en assurant une meilleure prise en compte des besoins des jeunes dans les politiques et les systèmes de santé, et au sein des institutions internationales œuvrant dans le domaine de la santé.

6 PROMOUVOIR LE VOLONTARIAT ET LA MOBILITÉ
pour favoriser l'autonomie des jeunes et leur insertion dans la société, leur permettre de contribuer au débat public et d'être des acteurs du changement.



Partenaires

Opérateurs et organismes publics mobilisés dans la mise en oeuvre de la stratégie jeunesse :

- Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) ;
- Agence française de développement (AFD) ;
- Campus France ;
- CFI ;
- Centre international d'études pédagogiques (CIEP) ;
- Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD) ;
- Expertise France ;
- France Médias Monde ;
- France Volontaires ;
- Institut français ;
- Institut de recherche pour le développement (IRD) ;
- Office franco-allemand pour la jeunesse ;
- Office franco-québécois pour la jeunesse ;
- TV5 MONDE.

Les collectivités locales sont également mobilisées.

Sigles et abréviations

| | |
|-------------------|---|
| AEFE | Agence pour l'enseignement français à l'étranger |
| AFD | Agence française de développement |
| CIEP | Centre international d'études pédagogiques |
| CNCD | Commission nationale pour la coopération décentralisée |
| FNUAP | Fonds des Nations unies pour la population |
| GAVI | Alliance du vaccin (anciennement l'Alliance globale pour les vaccins et l'immunisation) |
| IRD | Institut de recherche pour le développement |
| MAEDI | Ministère des Affaires étrangères et du Développement international |
| OMS | Organisation mondiale de la santé |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| ONU-Femmes | Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes |
| ONUSIDA | Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida |
| PME | Petites et moyennes entreprises |
| RFI | Radio France international |
| UNICEF | Fonds des Nations unies pour l'enfance |
| UNITAID | Facilité internationale d'achat de médicaments |
| VIH | Virus de l'immunodéficience humaine |
| VPH | Virus du papillome humain |

L'ACTION EXTÉRIÈRE DE LA FRANCE POUR LA JEUNESSE

